

# Règlement du jeu "Summer Game"

## Article 1 : Organisateur

AVA, Assurance Voyage & Assistance, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, dont le siège social est situé au 25 rue de Maubeuge, 75009 Paris.

## Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception de toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu-concours et/ou ayant un lien juridique direct ou indirect avec AVA. Pour les mineurs, le jeu se fait avec l'autorisation écrite du représentant légal et sous sa responsabilité. Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du jeu et ne pourra pas bénéficier de son lot si celle-ci est déclarée vainqueur. En cas d'exclusion d'un gagnant, un nouveau tirage au sort sera réalisé pour désigner un autre vainqueur.

## Article 3 : Déroulement du concours et dotation

Le jeu « Le Summer Game » se déroulera du 8 juillet 2019 au 31 juillet 2019. Il consiste, pour les participants, à trouver une photo d'un de nos partenaires sur le blog GObyAVA pour ensuite le partager en story Instagram pour que GObyAVA [https://www.instagram.com/gobyava\\_voyage/](https://www.instagram.com/gobyava_voyage/) puisse constater votre découverte. Il est possible de jouer jusqu'à 10h30 le lendemain du jeu concours. Le participant devra aussi mentionner le partenaire et GObyAVA. Un tirage au sort sera ensuite réalisé le lendemain parmi toutes les participations afin de tenter de remporter un lot du summer game. Le participant même si il n'a pas remporté le lot du jour possède quand même des chances de remporter le lot final du 31 juillet : un drone. Un participant ayant été tiré au sort entre le 7 et le 31 juillet pourra tenter sa chance chaque jour.

Le lot réservé au gagnant quotidien ne sera pas dévoilé à la personne ayant été tirée au sort. La liste des lots est en revanche déterminée à l'avance et le gagnant ne pourra demander une compensation financière en échange du cadeau.

Le lot du tirage spécial summer game est quant à lui connu, il s'agit d'un drone avec caméra intégrée. Chaque participation est comptabilisée comme une chance supplémentaire pour le tirage au sort du 31 juillet. Par exemple, une personne qui aura joué le 8, le 16, le 20 et le 26 juillet aura donc 4 chances d'être tiré au sort le 31 juillet.

Les lots seront envoyés durant le mois de juillet à tous les gagnants par voie postale. Chaque gagnant devra fournir une adresse valide dans les 5 jours suivants l'annonce de sa victoire ou son lot sera remis en jeu et un nouveau tirage au sort sera effectué.

## Article 4 : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. AVA tranchera souverainement tout litige relatif au jeu. AVA se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

